Le Burundi s'achemine vers la dépénalisation des délits de presse

PANA, 18 juin 2012Bujumbura, Burundi - Le ministre burundais des TÃ©lÃ©communications, de la Communication, lâ€™Information et des Relations avec le Parlement, Mme Concilie Nibizi, a levÃ© lundi un coin du voile sur le contenu du projet de loi rÃ©visÃ©e sur les mÃ©dias dont lâ€™enjeu majeur porte sur la dÃ©pÃ©nalisation des dÃ©lits de presse. Le gouve burundais a dÃ©jÃ consacrÃ© plusieurs sÃ©ances de travail sur le sujet et le ministre de a finalement laissÃ© entendre, qu'ave la nouvelle loi, la prison nâ€™allait plus Ãªtre la rÃ¨gle en matiÃ¨re de dÃ©lits de presse..
Elle a affirmÃ© que des amendes seront infligÃ©es Ã la place et suivant la gravitÃ© des fautes qui auront Ã©tÃ© Ã©tablies Ã des contrevenants.Le prÃ©sident de lâ€™Union burundaise des journalistes (UBJ), Alexandre Niyungeko, a vite rÃ©agi en dÃ©plorant lâ€™absence de concertation avec les professionnels des mÃ©dias dans la prÃ©paration du projet de loi."Ce que lâ fait pour moi, mais sans moi, est finalement contre moi", a-t-il dÃ©clarÃ©.